

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 4 NOVEMBRE 2024 À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

- Siège #1 - Marie-Ève Roy
- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #4 - Denis Vachon
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Isabelle Perron, directrice générale, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-11-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 octobre 2024

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Déclaration d'intérêts pécuniaires

6.2 - Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e) et représentant à la MRC de la Nouvelle-Beauce

6.3 - Calendrier des séances 2025

6.4 - Dépôt des états comparatifs

6.5 - Attestation de fin de travaux – PRABAM

6.6 - Contrat - Étude géotechnique

6.7 - Contrat - service architecte pour le projet du nouveau garage municipal

6.8 - Contrat - Services comptables pour l'audit annuel

6.9 - Appui - Services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert à Lévis

7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1 - Dérogation mineure - Lots 3715 850 et 3 715 898

7.2 - Entente régionale urbanisme banque d'heures – 2025

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Formation sécurité incendie

9 – LÉGISLATION

9.1 - Adoption du projet de règlement 2024-377 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement 2007-193 afin d'assurer la

concordance au schéma portant sur les modifications de limites de l'affectation industrielle à Vallée-Jonction

9.2 - Adoption du projet de règlement 2024-378 Règlement modifiant le règlement 2023-373 sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales

10 – VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-11-02

3.1 - Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi des activités auxquelles ils ont participé et des comités sur lesquels ils siègent.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2024-11-03

5.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les dépôts directs numérotés de 2695 à 2739 inclus ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 231 958.73 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-11-04

6.1 - Déclaration d'intérêts pécuniaires

La directrice générale dépose une mise à jour des intérêts pécuniaires des conseillers municipaux.

2024-11-05

6.2- Nomination d'un(e) maire(sse) suppléant(e) et représentant à la MRC de la Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer annuellement la personne occupant la fonction de maire(sse) suppléant(e) et représentant à la MRC de la Nouvelle-Beauce

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU de nommer Marie-Christine Lavoie comme maire(sse) suppléant et représentant à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-06

6.3- Calendrier des séances 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront les lundis ci-dessous listés et qui débuteront à 19h30 sauf avis contraire annoncé par résolution et en affichant un avis public;

- 13 janvier
- 3 février
- 10 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- Mardi, le 12 août
- 8 septembre
- 6 octobre
- 17 novembre
- 8 décembre

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché et publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-07

6.4- Dépôt des états comparatifs

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le premier état comparatif qui compare les revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024 et les revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023.

	2024	2023
Revenus	3 731 725 \$	3 549 270 \$
Dépenses	2 663 826 \$	2 688 373 \$
Excédent	1 067 899 \$	860 897 \$

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le second état comparatif qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue

pour l'exercice financier courant et les revenus et dépenses prévues par le budget de cet exercice.

	Prévision au 31 décembre 2024	Budget 2024
Revenus	3 881 326 \$	3 621 220 \$
Dépenses	3 818 837	3 621 220
Excédent	62 489 \$	0 \$

2024-11-08

6.5 Attestation de fin de travaux - PRABAM

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, la municipalité a reçu une lettre d'annonce le 21 juin 2021 confirmant un montant de 114 390 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux d'amélioration sur plusieurs bâtiments municipaux ont été réalisés dans le cadre de ce programme;
CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été terminés avant le 31 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-09

6.6 Contrat - Étude géotechnique

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un nouveau garage municipal a été préqualifié à la subvention PRAFI

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique est nécessaire pour la construction du nouveau garage municipal

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Consultation GeoTex inc, Terrapex au montant de 16 400.00 + taxes pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet du nouveau garage municipal, ce montant payé à même les surplus accumulés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-10

6.7 - Contrat - service architecte pour le projet du nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2024-09-06 adopté lors de la séance du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir les services d'un architecte pour finaliser les plans et devis du nouveau garage

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de procéder par appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'architecte et que deux firmes d'architecte ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de dépôt des appels d'offres était vendredi le 30 août à 12h00.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire à Aupoint, Architecture + Territoire pour finaliser les plans et devis du nouveau garage au montant de 63 375.00 \$ + taxes, le tout payé à même les surplus cumulés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-11

6.8- Contrat - Services comptables pour l'audit annuel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut contracter une entente de gré à gré pour obtenir des services comptables pour l'audit annuel

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Ève Roy

ET RÉSOLU d'octroyer, à Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l., le mandat d'audit pour la vérification de l'année financière 2024 au montant forfaitaire de 13 925 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-12

6.9- Appui - Services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert à Lévis

ATTENDU QUE l'urgence du Centre Paul-Gilbert de Charny joue un rôle crucial dans l'offre de soins de proximité pour les résidents et résidentes de l'ouest de Lévis et des environs;

ATTENDU QUE des signes de détérioration des services ont été constatés, notamment le transfert de civières et la réduction du personnel infirmier, ce qui peut mettre en péril la qualité des soins offerts aux citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la population de Lévis continue de croître rapidement, augmentant la demande pour des services de santé accessibles et de qualité;

ATTENDU QUE la concentration des services à l'Hôtel-Dieu de Lévis risque de créer des délais supplémentaires pour les citoyens et citoyennes nécessitant des soins urgents, risquant d'aggraver leur état de santé, l'achalandage et les temps d'attente;

ATTENDU QUE des citoyens et citoyennes ont exprimé leurs inquiétudes par le biais d'une pétition signée par plusieurs centaines de personnes, soulignant les préoccupations concernant l'avenir des services d'urgence à Charny;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer une répartition équitable et adéquate des ressources en santé sur l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Vallée-Jonction demande formellement au gouvernement du Québec de réévaluer la situation des services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert, et de prendre des mesures pour maintenir et renforcer l'offre de soins afin de répondre aux besoins des résidents et résidentes de l'ouest de Lévis et des environs

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Luc Provençal, député de Beauce-Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-13 7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1 - Dérogation mineure - Lots 3715 850 et 3 715 898

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation concernant les lots 3 715 850 et 3 715 898 a été examinée au Comité Consultatif lors de leur séance du 29 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut créer des aires de stations ne répondant pas aux normes.

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est en faveur de la demande pour les raisons suivantes :

- l'espace disponible pour la création des stationnements répondant aux normes est insuffisant
- Aucune autre solution n'est possible au regard de la configuration des lieux

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2024-10-0006 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-14 7.2 - Entente régionale urbanisme banque d'heures - 2025

Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme entre la municipalité de Vallée-Jonction et la MRC de La Nouvelle-Beauce – Banque d'heures 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Vallée-Jonction et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme en janvier 2021;

ATTENDU QU'à chaque année, les municipalités membres de ladite entente doivent confirmer à la MRC leur besoin en termes d'heures pour l'année suivante, tel que stipulé à l'article 5;

ATTENDU QUE pour l'année 2025, la banque d'heures de la municipalité de Vallée-Jonction sera fixée à 50 heures;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Vallée-Jonction confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce une banque d'heures de 50 heures dans le cadre de la présente entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-15 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-11-16 8.1 - Formation sécurité incendie

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Vallée-Jonction désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Vallée-Jonction prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nouvelle-Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - LÉGISLATION

2024-11-17

9.1 - Adoption du projet de règlement 2024-377 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur les modifications de limites de l'affection industrielle à Vallée-Jonction

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 7 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2024-377 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur les modifications de limites de l'affection industrielle à Vallée-Jonction. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-11-18

9.2- Adoption du projet de règlement 2024-378 Règlement modifiant le règlement 2023-373 sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 7 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 2024-378 Règlement modifiant le règlement 2023-373 sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales. La mairesse et la directrice générale sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - VARIA

2024-11-19

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur le bilan du festival, la diminution du stationnement du musée, la patinoire, les lumières de rue, les arbres de Noël, les services funéraires, la banderole sur Jean-Marie-Rousseau et l'accessibilité de la piste cyclable.

2024-11-20

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 16.

Patricia Drouin, mairesse

Isabelle Perron, directrice générale

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse